



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 06_2023_63

L'An deux mil vingt-trois, le 4 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/11/2023

DATE D’AFFICHAGE : 29/11/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Richard PELISSERO, M. Valéry LAURENT.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Isabelle ARMAND procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Manuella SAINTEROSE procuration à M. Joseph AFONSO, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS.

Absents(es) : M. Louis BREC, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.5211-5 ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment l’article 1609 nonies C ;

VU la délibération n° 2020-122 du 16 juillet 2020 de la Communauté d’Agglomération Paris-Saclay portant création et composition de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d’Agglomération Paris-Saclay du 1^{er} décembre 2023 ;

0000000000

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

07 DEC. 2023

ID : 091-219106663-20231204-DELCM06_2023_63-DE



CONSIDERANT que pour être adopté, le rapport établi par la CLECT de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay doit être approuvé par délibération concordante, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale finances et moyens généraux en date du 29 novembre 2023 ;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 1^{er} décembre 2023 annexé à la présente délibération.

PREND ACTE du montant prévisionnel 3 170 165, 09 € de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement sur la période 2024-02 et de 2025-1.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 04/12/2023*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

